

Les autorités de contrôle du Canada en matière d'accès à l'information demandent à leurs gouvernements respectifs de favoriser un écosystème informationnel plus solide

Gatineau (Québec), le 5 novembre 2025 – À une époque où les informations fausses et trompeuses peuvent se répandre rapidement et influencer les débats publics, les commissaires et ombuds fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'accès à l'information (autorités de contrôle FPT en matière d'accès à l'information) demandent aux gouvernements et aux institutions publiques de moderniser les lois sur l'accès à l'information, de divulguer les documents de manière proactive et de veiller à l'intégrité des informations publiques.

Lors de leur réunion annuelle, qui a eu lieu plus tôt cet automne à Banff, en Alberta, les autorités de contrôle FPT en matière d'accès à l'information ont adopté une [résolution conjointe](#) intitulée « La confiance, la transparence et la démocratie à l'ère de la mésinformation ». Par l'entremise de cette résolution, elles demandent à leurs gouvernements respectifs de favoriser un écosystème informationnel plus solide.

La mésinformation prolifère dans les environnements où règne un manque de transparence. « En visant la transparence et en publiant de façon proactive des informations exactes, les institutions publiques peuvent jouer un rôle essentiel pour renforcer notre écosystème informationnel, lutter contre la mésinformation, rehausser la confiance et préserver l'intégrité et la résilience des sociétés démocratiques », peut-on y lire.

L'accès aux informations du gouvernement représente un élément important pour la population canadienne. Que ce soit pour comprendre comment sont prises les décisions en matière de santé publique, pour avoir accès aux données environnementales ou pour vérifier les faits sur lesquels s'appuient les politiques gouvernementales, l'accès à des informations fiables permet aux Canadiennes et Canadiens de faire des choix éclairés. Lorsque les institutions font preuve de transparence et que les informations sont facilement accessibles, les citoyennes et citoyens sont mieux outillés pour participer à la vie publique, contester la mésinformation et demander des comptes aux décideurs. Voilà pourquoi la transparence est la pierre angulaire d'une saine démocratie.

La résolution propose des recommandations concrètes, notamment :

- en imposant l'obligation de documenter et en prévoyant des exigences minimales à respecter quant à la divulgation proactive;
- en veillant à ce que les institutions publiques disposent des ressources nécessaires pour gérer efficacement leurs programmes en matière d'accès et de transparence;
- en soutenant les médias et la société civile afin qu'ils contribuent à la promotion du droit d'accès à l'information du public;

- en renforçant la promotion de la littératie numérique et médiatique, et en réglementant les plateformes en ligne afin d'accroître la transparence.

Les autorités de contrôle s'engagent aussi à améliorer leurs propres pratiques en matière de transparence, à collaborer avec d'autres organismes de surveillance et à réduire les retards dans les processus d'accès à l'information.

Les résolutions conjointes publiées au cours des dernières années visaient à [faciliter l'accès aux documents gouvernementaux en vue de rétablir la confiance](#) (2023) et à promouvoir la [transparence par défaut dans la prestation de services publics](#) (2024).

-30-

Documents connexes :

[Résolution conjointe : La confiance, la transparence et la démocratie à l'ère de la mésinformation](#)

[Communiqué de presse : Les organismes canadiens de réglementation responsables de l'information et de la protection de la vie privée concluent une rencontre axée sur des questions cruciales auxquelles les Canadiennes et les Canadiens sont confrontés](#)

Pour de plus amples renseignements :

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse

oipcns@novascotia.ca

902-424-4684